
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 mai 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0672

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 mai 2023 en retirant les points 20.052 et 40.001

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0673

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les contrats pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leurs soumissions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19715;

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine public	119 516,51 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 2, domaine public	160 321,14 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur public, parc du Mont-Royal	54 728,10 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine privé	65 363,29 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine privé	36 654,03 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 43 658,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 487,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement des adjudicataires;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1236628001

CE23 0676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239888002

CE23 0677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 836 501,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19771;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 650,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme EBI Envirotech inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1237157003

CE23 0678

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Michelin Amérique du Nord (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale de 165 770,96 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 865,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Continental Tire Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 376 050,36 \$
Goodyears Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 155 022,42 \$
Bridgestone Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	828 854,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 803 989,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1235382006

CE23 0679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, XYZ Technologie culturelle inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'appareils audiovisuels dans le cadre du renouvellement de l'aire d'exposition du Planétarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 315 887,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19805;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237227002

CE23 0680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19766;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement d'Aréo-Feu Ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1233838002

CE23 0681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 417 061,70 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements opérés dans un site de gestion des sols excavés (PEPSC), le Lot 2, dans le cadre du contrat accordé à 9082-8179 Québec inc. (De Luca Excavation Ltée) (CE22 0712), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 939,41 \$ à 813 001,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1235382008

CE23 0682

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Précision provençal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 808,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19700;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 961,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237567008

CE23 0683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239963001

CE23 0684

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 1 007 025,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1237655003

CE23 0685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la firme Neopos inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique pour un système de vente et d'inventaire pour les boutiques d'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 447 597,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19671;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237655002

CE23 0686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19808;
- 2- d'autoriser une dépense 93 560,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Systèmes d'information Héra évolution inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1235942004

CE23 0687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1239828002

CE23 0688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme ESI Technologie de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation de résolution de problèmes liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19730;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1239563002

CE23 0689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la Direction de l'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 366 073,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19806;
- 2- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Brulé Murray et associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1238375001

CE23 0690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de jeux vidéo, dans le cadre du contrat conclu avec Importel inc. (CM19 1107), soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2024;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 209 180,22 \$, majorant ainsi le coût total de 726 567,72 \$ à 935 747,94 \$, incluant les taxes;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Importel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Division du centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1220138004

CE23 0691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CDW Canada corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 568 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19711;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CDW Canada corp.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1235942003

CE23 0692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1239351001

CE23 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser le remplacement des tours de refroidissement du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 318,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15816;
- 2- d'autoriser une dépense de 177 347,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 939,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Oslo Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1239460002

CE23 0694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 548 674,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15862;
- 2- d'autoriser une dépense de 382 301,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 745,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Constructions H2D inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1239460003

CE23 0695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour les secteurs de régulation appelés RVD-2 et RLS-2 respectivement dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 205,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10406;
- 2- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1236263001

CE23 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pincor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un pavillon d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 315 886,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6103;
- 2- d'autoriser une dépense de 131 588,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 953,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pincor ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1239981001

CE23 0697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La Société de Contrôle Johnson Canada SEC, fournisseur exclusif, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des contrôles dans les serres du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 897 316,64 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de cette firme en date 17 mars 2023 (contrat : 0089-IM-PR-20-0032);
- 2- d'autoriser une dépense de 134 597,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de La Société de Contrôle Johnson Canada SEC;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1237305001

CE23 0698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Neolect inc., le contrat pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 666 934,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6104;
- 2- d'autoriser une dépense de 300 048,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 702,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Neolect inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1236195001

CE23 0699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 312,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476210;
- 2- d'autoriser une dépense de 101 746,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 357 732 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Construction NRC inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1237231020

CE23 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e Avenue de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 284 297,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451710;
- 2- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237231033

CE23 0701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 168 813,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500307;
- 2- d'autoriser une dépense de 616 881,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 317 196,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sintra inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1237231036

CE23 0702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routiers NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur le boulevard Langelier, de la rue Tardif au boulevard Gouin dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 578 056,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456610;
- 2- d'autoriser une dépense de 285 914,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement d'Environnement routiers NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1237231019

CE23 0703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage revêtement des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal - PMIR 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 691,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452316;
- 2- d'autoriser une dépense de 111 269,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 540,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1237231026

CE23 0704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 377 564,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506803;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 512,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1238848015

CE23 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 545 014,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500301;
- 2- d'autoriser une dépense de 554 501,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 331 593,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1237231035

CE23 0706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (construction), de conduite d'eau (reconstruction), de voirie, d'éclairage et d'utilité publique (CSEM, Hydro-Québec et Énergir) dans les rues Young et Ottawa dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 340 385,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405760;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 251 057,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 075 177,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 98 972,33 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;
- 5- d'autoriser une dépense de 14 845,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences au contrat d'Énergir ;
- 6- de procéder à l'évaluation de rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1237231031

CE23 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 321 321 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500008;
- 2- d'autoriser une dépense de 532 132,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 599 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1237231034

CE23 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cojalac inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue Plantagenet, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'avenue De Soissons dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 620 876,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 448610;
- 2- d'autoriser une dépense de 362 087,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 639 261 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1237231025

CE23 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée (no. de projet ING-339798), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Young, pour une somme maximale de 215 241,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1230025003

CE23 0710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada et de l'ordonnance 92757 de l'Office des transports du Canada;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227000008

CE23 0711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Geninnovation inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 030 811,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1776;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Geninnovation inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Geninnovation inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1230649005

CE23 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente de résiliation du contrat accordé à Alithya Canada inc. (CG20 0317), pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1237684002

CE23 0713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'entériner une dépense maximale de 1 113 530,93 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accès à la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) par le niveau de la rue McGill College dans le cadre des travaux du projet REM, comme prévu à l'Entente visée par l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (R-25.02);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1237211003

CE23 0714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la rue Westcroft et l'avenue Elm entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, travaux qui seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1230298001

CE23 0715

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 200 000 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 100 000 \$ pour le projet « Remplacement du monte-personne au Centre Monkland » de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et 100 000 \$ pour le projet « Accessibilité de la bibliothèque de Saint-Michel », dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
- 2- d'approuver deux projets de protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement des deux aides financières;
- 3- d'autoriser la signature des protocoles d'entente à ces fins;
- 4- d'autoriser un budget de dépense et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Remplacement du monte-personne au Centre Monkland » de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du projet « Accessibilité de la bibliothèque de Saint-Michel » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1231643003

CE23 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Côte-Saint-Luc et de Westmount;

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 76 203,26 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1239351002

CE23 0717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Administration portuaire de Montréal, pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, différentes parcelles de terrain d'une superficie totale de 13 343,1 mètres carrés, constituées des lots 1 853 675, 1 853 731, 1 424 929, 2 927 521, 1 424 724, 1 424 712, 2 871 452, 1 773 737, 3 204 849 et 3 004 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest, à des fins industrielles, pour l'exploitation des voies ferrées qui s'y trouvent, pour un loyer total de 998 591,77 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1235941004

CE23 0718

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée d'une année, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le local 291 situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 180 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 2 265 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 335,60 \$;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1235941005

CE23 0719

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée d'une année, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, le local 157, situé au 251, avenue de Pins Ouest, d'une superficie de 276 pieds carrés, à des fins de bureau, pour un loyer total de 4 715,04 \$ excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 805,92 \$;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1235941007

CE23 0720

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des femmes de Montréal pour le projet Résidenti'ELLE du Y des femmes;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1239053001

CE23 0721

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la signature de la convention de contribution financière à la suite de la décision du conseil municipal du 28 mars dernier (CM23 0773) autorisant une contribution financière de 400 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1239219001

CE23 0722

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 682 523 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Patrimoines montréalais : une mise en valeur dans les quartiers 2023 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal 2021-2024 (EDCM) :

Organismes	Montants
Alliance Donne Femmes italiennes du Québec	60 000 \$
Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI)	51 320 \$
Société de développement communautaire de Montréal (CEU)	15 500 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	20 000 \$
Écomusée de la maison du fier monde	60 000 \$
Fondation Héritage Montréal	28 000 \$
Les Ateliers de la pierre du Québec	20 500 \$
Les Rugissants	45 000 \$
Maison MONA	59 500 \$
Musée Afro-Canadien	43 500 \$
PAAL Partageons le monde	89 999 \$
Portrait sonore	52 100 \$
Société d'histoire du Domaine-de-Saint-Sulpice	25 337 \$
Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord	6 579 \$
Société des orgues de Maisonneuve	53 188 \$
Société du Château Dufresne inc.	30 000 \$
Société historique de Saint-Henri	22 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1237233001

CE23 0723

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes ci-après désignés pour un montant total de 1 792 500 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels (PSFEC) 2023, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Festival ou Événement	Organisme	Montant recommandé
VOLET I : Organismes culturels professionnels (41)		
Festival du Monde Arabe de Montréal (FMA)	Alchimies, Créations et Cultures	44 300 \$
Festival Art Souterrain	Art Souterrain	41 500 \$
ELEKTRA	Association pour la création et la recherche électroacoustique du Québec - ACREQ	39 500 \$
Festival Bach Montréal	Bach-Académie de Montréal	17 000 \$

Festival de Casteliers 2023	Casteliers	23 000 \$
Les Sommets du cinéma d'animation de Montréal	Cinémathèque québécoise	10 000 \$
Festival de musique de Lachine	Concerts Lachine	5 000 \$
Coup de coeur francophone	Coup de coeur francophone	47 000 \$
Festival Vue sur la Relève	Créations Etc. (Vue sur la Relève)	23 000 \$
image+nation. festival film LGBT2SQ+ Montréal	Diffusions gaies et lesbiennes du Québec	24 000 \$
Festival BD de Montréal	Festival BD de Montréal	30 000 \$
Festival de films CINEMANIA	Festival de films CINEMANIA	48 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal	Festival de musique de chambre de Montréal	26 000 \$
FAR Festival des arts de ruelle	Festival des arts de ruelle	28 000 \$
Festival interculturel du conte de Montréal *	Festival interculturel du conte de Montréal	28 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	Festival international de la littérature (FIL)	35 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	Festival international de musique POP Montréal	55 000 \$
Festival MAPP_MTL 2023	Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP MTL)	5 000 \$
Festival Intl du Film Black de Montréal	Festival International du Film Black de Montréal	26 200 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal	Festival international du film pour enfants (FIFEM)	36 000 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART	Festival International du Film sur l'Art (FIFA)	55 000 \$
JOAT Festival international de street dance	Festival JACK OF ALL TRADES (JOAT) international	22 000 \$
Festival Plein(s) Écran(s)	Festival Plein(s) Écran(s)	8 500 \$
Festival Quartiers Danses / Danse Imédia OSBL	Festival Quartiers Danses / Imédia OSBL	40 000 \$
Festival Zoofest & OFF-JFL	Festival Zoofest	35 500 \$
Festival littéraire international Metropolis bleu	Fondation Metropolis bleu	35 000 \$
La Semaine du Neuf	Groupe Le Vivier	5 000 \$

Festival ou Événement	Organisme	Montant recommandé
Festival du Jamais Lu	Jamais Lu	25 000 \$
L'Off Jazz	L'OFF Festival de Jazz de Montréal	10 000 \$
OFFTA	LA SERRE - arts vivants	24 000 \$
Festival de la poésie de Montréal	Maison de la poésie de Montréal	20 000 \$
Montréal Baroque inc.	Montréal Baroque inc.	12 000 \$
Festival la Virée classique	Orchestre symphonique de Montréal	30 000 \$
Festival Petits bonheurs	Petits bonheurs Diffusion culturelle	23 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	Rencontres internationales du documentaire de Montréal	54 000 \$
Festival Montréal/Nouvelles Musiques *	Société de musique contemporaine du Québec	45 000 \$
Suoni Per Il Popolo	Société des arts libres et actuels	26 000 \$
FESTIVAL TRAD MONTRÉAL	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	8 000 \$
Festival Fringe de Montreal	Théâtre MainLine	20 000 \$
VIVA! Art Action *	VIVA! Art Action Montréal	8 000 \$
Festival international de cinéma de Vues d'Afrique	Vues d'Afrique	38 000 \$
	sous-total:	1 135 500 \$

VOLET II: Organismes culturels et communautaires (37)

Festival 100 Lux: La danse de rue sous tous ces angles	100Lux	10 000 \$
--	--------	-----------

Festival Expressions Artistiques d'ici et d'Ailleurs - FEAlA	Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre PRISME	7 000 \$
Festival International d'Humour Africain	Afrique Plurielle	5 000 \$
Festival Orientalys	Alchimies, Créations et Cultures	30 000 \$
Cuisine ta ville	ATSA	19 000 \$
Les Rendez-vous Interculturels	Carrefour de ressources en interculturel	7 500 \$
Festival Bon Courage	Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit	5 000 \$
FESTIVAL NEXGEN MULTIARTS	Centre culturel Kabir	5 000 \$
Festival des films de l'Asie du Sud de Montréal	Centre culturel Kabir	9 000 \$
Semaines culturelles vietnamiennes	Centre culturel vietnamien du Canada	5 000 \$
Festival des musiciens du monde : volet off musiciens d'ici, musiques d'ailleurs	Centre des musiciens du monde	12 500 \$
Festival Under Pressure	CICU - Convention Internationale de la Culture Urbaine	12 500 \$
Rencontres Écran Solaire	Cinéma Public	5 000 \$
FestiThéâtreCréole / FestiTeyatKreyol	Compagnie Théâtre créole	5 000 \$
Festival Accès Asie	Festival Accès Asie	22 000 \$
14ème édition de Festilou	Festival de contes Il était une fois...	10 000 \$
Festival ou Événement	Organisme	Montant recommandé
Ratha-Yatra - Festival de l'Inde	Festival de l'Inde	5 000 \$
Festival Haïti en Folie	Festival Haïti en Folie	15 000 \$
Festival int. de courts métrages du SO de Montréal	Festival international de courts métrages du sud-ouest de Montréal	8 250 \$
Festival International du Film Ethnographique du Québec	Festival international du film ethnographique du Québec	8 000 \$
Festival International Mizik Kreyol	Festival international Mizik Kreyol de Montréal	5 000 \$
Festival Triste	Festival Triste	5 000 \$
Festival Fierté littéraire - été 2023	Fierté littéraire	14 000 \$
Festival Filministes	Filministes	18 000 \$
Festival AFROMONDE	Fondation AfroMonde	12 500 \$
Festival Fondu au Noir	Fondation Fabienne Colas	9 750 \$
Festival LatinArte	Fondation LatinArte	15 000 \$
Massimadi : Festival des films et des arts LGBTQ+ afro	fondation Massimadi	16 000 \$
L'immigration à l'orée du bois : Commémorer Salvador Allende et l'héritage chilien au Canada	Fondation Salvador Allende (Montréal)	5 000 \$
Festival Phénomèna	Les Filles électriques	20 000 \$
Novembre en couleur	Montréal la plus heureuse	5 000 \$
La Semaine des Arts NDG	Notre Dame des Arts	10 000 \$
L'OM prend l'air 2023	Orchestre Métropolitain	15 000 \$
Festival Dia de muertos MTL	PAAL Partageons le monde	15 000 \$
Mtl en Arts	Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C inc.)	20 000 \$
Les Printemps Slaves de Montréal	Société Québécoise d'Ensemble-Claviers	12 000 \$
Festival des Lumières	TOHU, Cité des arts du cirque	33 000 \$
	sous-total:	436 000 \$
VOLET III: Événements culturels et festifs (12)		
ItalfestMTL	Congrès national des Italo-Canadiens, Région Québec	33 000 \$
Festival DISTRIX	Événements M3	15 000 \$
Estival du nouveau cinéma	Festival du Nouveau Cinéma de Montréal	25 000 \$
Igloofest 2023	Festival Igloo	25 000 \$

Le 10 ^e anniversaire du Village au Pied-du-Courant	La Pépinière Espaces Collectifs	10 000 \$
Nouveaux environnements	Le Groupe Molior	10 000 \$
Le défilé de la Saint-Patrick	Les Sociétés irlandaises unies de Montréal	35 000 \$
Festival Corridor Culturel - La Brèche	MR-63	10 000 \$
Festival ou Événement	Organisme	Montant recommandé
Yannick Nézet Séguin et l'Orchestre Métropolitain au pied du mont Royal	Orchestre Métropolitain	25 000 \$
Festival de littérature jeunesse de Montréal	Page par Page	13 000 \$
Rendez-vous de la Drag - soirée Halloween	Rendez-vous de la drag	10 000 \$
Festival Un Goût des Caraïbes	Un Goût des Caraïbes inc.	10 000 \$
	sous-total:	221 000 \$
	TOTAL:	1 792 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1236370002

CE23 0724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 5 000 \$ à Cité des arts du cirque pour la tenue de la 2^e édition du projet Le GÉANT du 6 au 30 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1231204002

CE23 0725

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 85 000 \$ à Carrefour solidaire centre communautaire d'alimentation, pour le projet de Carte proximité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1239473003

CE23 0726

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer au programme de recherche sur la caractérisation stratigraphique, géochronologique et structurale de la plateforme du St-Laurent dans la région de Montréal - implications géotechniques et géologiques, sur une période de trois ans;
- 2- d'approuver un projet de convention entre les partenaires publics, soit la Ville de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill et la Société de transport de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1227231054

CE23 0727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 162 220 \$ à Réseau réussite Montréal pour le projet « Inclusion des jeunes immigrants en camp de jour » pour l'année 2023, dans le cadre de l'entente MIFI-Ville 2021-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1238121001

CE23 0728

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 261 009 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre de jour Saint-James	Saint-James drop-in centre Art Hive	1 230 \$
L'Amour en action Syl Dan	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	23 246 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	26 275 \$
Inter-Action du quartier Peter McGill	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	7 638 \$
Les YMCA du Québec	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	20 005 \$
Missions Exeko	Espaces partagés	15 000 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM - Maintien des activités	42 502 \$
Prévention Côte-des-Neiges–Notre- Dame-de-Grâce	Équipe de cohabitation sociale	22 411 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Brigade de cohabitation positive	10 001 \$
Projets autochtones du Québec	Le bon voisinage	13 350 \$
Sentier urbain	Ma ville verte et inclusive	12 410 \$
Société de développement social	Action médiation - soirs et fins de semaine	26 011 \$
Société de développement social	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	27 537 \$
Travail de rue / Action communautaire	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	13 393 \$

- 2- d'approuver les projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 059 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
L'Anonyme U.I.M.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	59 059 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE23 0729

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 140 000 \$ à Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1238468002

CE23 0730

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 0514 visant à accorder un soutien financier de 30 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 6 000 \$ à Kina8at pour la réalisation de la célébration de la déclaration d'intention des aîné.es des Amériques du Sommet Aigle-Quetzal-Condor le 18 juin 2023 au Jardin botanique;
- 2- d'accorder un soutien financier de 10 200 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 3 500 \$ à Kina8at pour la réalisation de la célébration de la déclaration d'intention des aîné.es des Amériques du Sommet Aigle-Quetzal-Condor le 18 juin 2023 au Jardin botanique;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1230348002

CE23 0731

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Fierté Montréal ainsi qu'un soutien technique estimé à 300 000 \$ pour la tenue de la 17^e édition du Festival Fierté Montréal;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1237883010

CE23 0732

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 145 000 \$ à Société des Musées de Montréal en 2023 pour le déploiement de l'intelligence collective et de la communauté des musées montréalais dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1227233009

CE23 0733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 630 000 \$ par année totalisant 1 890 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 55 000 \$ à Cité des arts du cirque pour les 14^e, 15^e et 16^e éditions du festival Montréal Complètement Cirque;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1231204003

CE23 0734

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 210 000 \$ par année totalisant un maximum de 630 000 \$ à Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ par année pour les 33^e, 34^e et 35^e éditions du festival Présence autochtone;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1236370001

CE23 0735

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 140 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 10 000 \$ à Festival Fantasia pour la tenue de la 27^e édition du festival Fantasia qui aura lieu du 20 juillet au 9 août 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1239576001

CE23 0736

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et SOLON (CM22 0217) pour le projet de Mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 décembre 2023;
- 3- d'accorder une contribution financière additionnelle de 850 000 \$;

4- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 4 108 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1239473004

CE23 0737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 conclue avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leurs activités en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1238383006

CE23 0738

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ainsi qu'un soutien technique estimé à 155 000 \$ pour la tenue de la 189^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal le 24 juin 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1231204001

CE23 0739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux la quote-part de la Ville de Montréal pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1235350001

CE23 0740

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal (Ville) à l'acte d'hypothèque de maison Cross Roads (l'Organisme) par laquelle la Ville cède son rang hypothécaire en faveur de FONDIM II capital socio-communautaire S.E.C., prêteur principal de l'Organisme relativement à l'immeuble situé au 3901, rue Ross, à Montréal, dans l'arrondissement de Verdun;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et FONDIM II capital socio-communautaire S.E.C, à titre d'Intervenant, pour et au nom de la Ville pourvu que l'intervention de la Ville, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;
- 3- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1239499003

CE23 0741

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme MTL 24/24, enregistré au numéro 1173193575, entre 3 h et 8 h les 20 et 21 mai 2023 dans le cadre de l'événement « NON STOP ! » organisé sans interruption au Grand Quai du vendredi 19 mai à 22 h au dimanche 21 mai 2023 à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238994002

CE23 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre à venir de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement pour un accès à la berge au parc de la Promenade-Bellerive, dans le cadre du projet d'un pôle récréatif en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1236496001

CE23 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2023 des Sociétés de développement commercial (SDC) Avenue du Mont-Royal, Boulevard Saint-Laurent et Pignons rue Saint-Denis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237796004

CE23 0744

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 12 mai au 30 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237883008

CE23 0745

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes, pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division des infrastructures du réseau principal - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Section conception réalisation des collecteurs - Division de la gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics - Arrondissement de Ville-Marie

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics - Ville de Dorval
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte Saint-Luc

Adopté à l'unanimité.

30.005 1236354001

CE23 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1237529003

CE23 0747

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors Cour en encaissant la somme de 100 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par la Ville de Montréal contre 9258-8490 Québec inc. (f.a.a.s.n. Colmatec inc.), CIMA+, BPR inc. et al.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1236250002

CE23 0748

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1237345001

CE23 0749

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des digues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238465001

CE23 0750

Vu la résolution CA23 170024 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 7 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 04-01, pour la propriété sise au 7330, chemin de la Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1226290067

CE23 0751

Vu la résolution CA23 08 0064 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 février 2023;

Vu la résolution CA23 08 0065 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 février 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et qui a pour objet :

- d'intégrer le « Programme particulier d'urbanisme du Secteur TOD Bois-Franc – Saint-Laurent » à la partie IV du Plan, visant la création d'une aire de développement orientée sur le transport actif et collectif autour de la station du REM Bois-Franc, dont la copie est jointe en annexe au présent dossier décisionnel;
- de modifier les cartes de la densité de construction de la partie I du Plan et du Chapitre de l'arrondissement afin de refléter la vision de planification du PPU;

- de modifier la carte des voies cyclables du Chapitre d'arrondissement afin d'intégrer le nouveau réseau de déplacements actifs proposé et d'assurer sa mise à jour.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1224509002

CE23 0752

Vu la résolution CA23 09 0034 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 février 2023;

Vu la résolution CA23 09 0106 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 avril 2023;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1221066006

CE23 0753

Vu la résolution CA23 09 0105 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 avril 2023;

Considérant que les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot doivent être complétés à l'été 2023;

Considérant l'engagement formel de la direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville envers la Section de la réglementation de la gestion de l'eau (SRGE) à compléter d'ici au 1^{er} octobre 2023 la procédure visant à régulariser le statut du lot 3 879 776;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer du domaine public comme rue du lot 3 879 776 et de le verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1237189001

CE23 0754

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1239861002

CE23 0755

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600006

Levée de la séance à 10 h 42.

70.001

Les résolutions CE23 0672 et CE23 0755 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint